



## Revalorisation : une première version du protocole à améliorer

Une réunion multilatérale s'est tenue ce matin en présence de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle avait pour objet la présentation d'un projet protocole d'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières découlant de la Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche (LPPR). Cette démarche découlait des négociations que nous avons conduites en juin dernier qui avaient notamment abouti à « *l'engagement que tout recrutement d'une chaire de professeur junior puisse s'accompagner de l'augmentation d'au moins une promotion supplémentaire dans le corps des professeurs ou des directeurs de recherche* » (courrier de F. Vidal aux secrétaires généraux du Sgen-CFDT, du SNPTES et de Sup'Recherche-UNSA).

Nous avons reçu ce projet vendredi en fin de journée, aussi l'intervention de l'UNSA Éducation, représentée par les secrétaires généraux des syndicats concernés (A&I, UNSA-ITRF-BI-O et Sup'Recherche-UNSA), n'a été qu'une première réaction à ce texte que nous allons étudier plus avant dans les jours qui viennent.

Nous avons tout d'abord rappelé que la LPPR, comme son nom l'indique, est une loi qui a pour but de permettre à la France de « *jouer un rôle leader dans l'Europe de la recherche* » (exposé des motifs du projet de loi). En cela ce n'est pas elle qui donnera aux universités les moyens nécessaires pour accueillir les étudiants qui sont plus nombreux chaque année sur ses bancs. **C'est pourquoi nous rappelons notre demande de loi de programmation pluriannuelle pour les missions de formation initiale et continue des universités.**

**Concernant les chercheurs et enseignants-chercheurs**, si le texte présenté prévoit des revalorisations indemnitaires, nous avons proposé une répartition entre ses composantes : grade, fonction et individuelle, différente de celle qui est mentionnée dans le texte de travail. En outre la manière dont cela est formulé contraint par trop les conclusions du groupe de travail. La ministre a reconnu qu'il fallait faciliter l'accès aux Maîtres de conférence (MCF) expérimentés au corps de Professeurs d'université (PR), notamment ceux qui en milieu de carrière sont hors classe et ont soutenu leur HDR. Nous avons obtenu la mise en place de nouvelles voies de promotion. D'autres mesures doivent être envisagées notamment sur les déroulés de carrière comme le raccourcissement des échelons les plus longs, l'augmentation des possibilités de promotion des PR à la classe exceptionnelle le décontingement de

l'accès aux échelons les plus élevés. Il faut viser un alignement de la grille indiciaire des Chargés de recherche sur celle des MCF.

L'engagement de la ministre lors du CNESER du 18 juin 2020 a été clair : **tous les personnels BIATSS seront concernés !** Nous continuons de défendre la place essentielle de ces personnels et cela, quelle que soit la filière d'appartenance. Les personnels ITRF, ITA et de Bibliothèque ne sont pas les seuls personnels qui viennent en appui de la recherche dans nos universités. **Il est nécessaire que les personnels de l'AENES soient clairement associés aux revalorisations indemnitaires prévues dans la loi et dans le protocole présenté aujourd'hui.**

Par ailleurs, bien que la ministre de l'Enseignement Supérieur ne soit pas cheffe de file des personnels de l'AENES qui exercent dans l'enseignement supérieur, cela ne doit pas lui interdire d'avoir pour ces personnels, au-delà de la simple question indemnitaire, des projets et de l'ambition pour la réussite des politiques d'enseignement et de recherche.

**Dès le début des discussions, à la mi-juin, sur la construction d'un protocole, les syndicats de l'UNSA Éducation ont fait le choix de continuer à négocier dans l'intérêt des personnels. Nous avons toujours pris nos responsabilités et nous continuerons à le faire !**

*Ivry-sur-Seine, lundi 31 août 2020,*

*Frédéric MARCHAND, secrétaire général de l'UNSA Éducation*

*Jean-Marc BOEUF, secrétaire général de A&I-UNSA*

*Martine SAMAMA, secrétaire générale de UNSA-ITRF-BI-O*

*Jean-Pascal SIMON, secrétaire général de Sup'Recherche-UNSA*